

ARRETE N° 2011-70

NOMINATION d'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS-REGISSEUR POUR LA SOUS-REGIE de l'ECOLE MUNICIPALE de MUSIQUE - ANNULATION

Le Maire de la Commune de JUVIGNAC,
Vu l'arrêté municipal n°09/294 du 23 septembre 2008 portant création d'une sous régie pour l'encaissement des produits liés à l'inscription à l'école municipale de musique
Vu l'arrêté municipal n°2010/304 du 25 septembre 2010 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous-régisseur pour la sous-régie de l'école municipale de musique
Vu l'arrêté municipal n°2011-67 du 17 mars 2011 portant annulation de l'arrêté constitutif de création d'une sous-régie de recettes pour l'encaissement des inscriptions à l'école de musique
Vu l'avis conforme du régisseur titulaire de la régie générale de recettes en date du 17 mars 2011
Vu l'avis conforme des régisseurs suppléants de la régie générale de recettes en date du 17 mars 2011
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 mars 2011

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté municipal n°2010/304 du 25 septembre 2010 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous-régisseur pour la sous-régie de l'école municipale de musique est annulé à compter du 1^{er} juillet 2011.

Fait à Juvignac, le 18 mars 2011


Le Trésorier
Pierre BREMOND



Le Maire

Danièle ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ANNULATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS-REGISSEUR
POUR LA SOUS-REGIE DE L'ECOLE DE MUNICIPALE DE MUSIQUE

**Date de transmission de
l'acte :** 18/03/2011

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 18/03/2011

Numéro de l'acte : 2011-70 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20110318-2011-70-AI

Date de décision : 18/03/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Régies de recettes et avances

